

Projet agrivoltaïque de Sarrie à Vertault

Atelier de concertation – Compte rendu

Mairie de Villedieu –
Mardi 22 septembre 2026

Sommaire

Sommaire 2

1. Préambule 3

2. Les participants 4

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges 5

4. Les prochaines étapes 15

6. Annexes 17

1. Préambule

Le contexte

Eurowind Energy, constructeur et exploitant de parcs d'énergies renouvelables, envisage le développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Vertault, à proximité immédiate des communes de Villedieu et de Molesme. Le projet, dont le dépôt est envisagé à l'été 2027, est actuellement à l'étude sur une zone d'environ 104 hectares, concernant quatre propriétaires-exploitants agricoles.

Dans la perspective de la poursuite de son développement Eurowind Energy a souhaité initier un dialogue avec les acteurs du territoire et les habitants des communes concernées et voisines.

Pour préciser le contexte territorial et mieux comprendre les sensibilités exprimées par les acteurs locaux, une étude des perceptions a été conduite à l'été 2026 par Demopolis Concertation.

Soucieux d'accompagner l'information et le dialogue autour du projet, Eurowind Energy a souhaité structurer une démarche de concertation dédiée. Pour ce faire, l'entreprise a confié à Demopolis Concertation la mise en œuvre et le pilotage de cette démarche.

Dans ce cadre, une **réunion de concertation s'est tenue le mardi 22 septembre 2026, de 18h à 20h, à la mairie de Villedieu**. Cette rencontre avait notamment pour objectif de présenter le projet, de recueillir les perceptions et interrogations des participants et d'échanger sur son insertion dans le territoire. Le présent document en restitue les principaux échanges.

Les objectifs de la réunion

L'atelier de co-construction, organisés à Villedieu de 18h à 20h, poursuivaient trois objectifs complémentaires :

1. Informer les participants sur l'agrivoltaïsme, son fonctionnement et ses principales caractéristiques, à travers le partage d'éléments techniques par Eurowind Energy, et les bénéfices d'un tel projet pour les agriculteurs et le territoire, présenté par les exploitants.
2. Échanger avec les participants sur les études réalisées et à venir, notamment sur les enjeux paysagers et patrimoniaux à prendre en compte dans le développement du projet.
3. Ouvrir la réflexion sur l'inscription du projet dans le territoire, en recueillant les idées de projets locaux et de mesures pouvant accompagner le projet agrivoltaïque.

2. Les participants

L'atelier de concertation a réuni en tout 17 participants, habitants et élus de Vertault, Villedieu et Molesme.

Les équipes animant les échanges étaient :

ERG :

- Madame Julie CHABAUD, Cheffe de projet
- Madame Laetitia GIRARD-CHOUX, Responsable du développement

Demopolis Concertation :

- Madame Charline ZINE, Cheffe de projet
- Madame Romane VALIGNAT, Consultante concertation et communication publique
- Madame Aline VOJTA, Consultante concertation et communication publique

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

La synthèse suivante est issue des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de l'atelier de concertation à la mairie de Villedieu. Les participants ont exprimé les contributions suivantes :

[Vous retrouverez les informations partagées lors de l'atelier de co-construction en annexe du présent compte-rendu.]

Autour de l'agrivoltaïsme

Question d'un participant : *« Eurowind Energy a-t-il déjà développé des projets agrivoltaïques ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Non, Eurowind Energy développe des projets agrivoltaïques mais ceux-ci ne sont pas encore construits. L'agrivoltaïsme constitue en effet une activité relativement récente à l'échelle nationale, et il n'existe pas encore de centrale en exploitation sur le territoire. Il existe cependant des démonstrateurs agrivoltaïques d'autres développeurs, en France, et notamment en Côte d'Or.

Question d'un participant : *« Existe-t-il suffisamment de recul et d'essais sur l'agrivoltaïsme ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Des agriculteurs sont intéressés pour expérimenter ces dispositifs. L'acquisition de retours d'expérience nécessite cependant du temps.

Question d'un participant : *« L'agriculteur est-il rémunéré dans le cadre du projet ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Eurowind loue les terrains aux propriétaires et l'exploitant agricole reçoit une indemnisation financière pour compenser la contrainte d'exploitation agricole générée par l'implantation de la centrale solaire.

Question d'un participant : *« Y a-t-il la possibilité de produire des truffes en dessous des panneaux photovoltaïques ? »*

Réponse d'Eurowind Energy : Certains agriculteurs sont intéressés par la culture de la truffe, mais sa mise en place prend du temps. Eurowind et les exploitants intéressés sont accompagnés par des experts dans ce projet truffier.

Remarque d'un participant : *« C'est très bien, ça fait sens de faire de la truffe dans notre région. »*

Autour du fonctionnement de l'agrivoltaïsme

Question d'un participant : *« Les panneaux photovoltaïques tournent-ils en fonction du soleil ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Oui. Les panneaux sont installés de manière à optimiser la production en fonction de l'ensoleillement. Le modèle de tracker mono-axe permets en effet au panneau de s'orienter pour suivre la course du soleil.

Question d'un participant : *« Que se passe-t-il lorsqu'il n'y a pas de soleil ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Les panneaux continuent à produire de l'électricité grâce à la lumière, y compris lorsque l'ensoleillement direct est faible, avec une production toutefois moins importante.

Remarque d'un participant : *« Que se passe-t-il en cas de grêle ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Les équipements sont suffisamment résistants pour faire face aux aléas climatiques courants. Néanmoins, en cas de conditions exceptionnelles susceptibles de provoquer des dégâts, l'installation est assurée.

Remarque d'un participant : *« Les panneaux nécessitent-ils des socles en béton ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Non. Le projet privilégie des fondations sans béton, avec des structures en pieux battus.

Autour du raccordement

Question d'un participant : *« Où le projet sera-t-il raccordé au réseau électrique ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : À ce stade, le raccordement est envisagé probablement à Châtillon-sur-Seine. Cependant, le raccordement sera décidé par Enedis une fois le projet accepté par les services instructeurs. Il se peut, d'ici là, qu'un poste source plus proche soit disponible.

Question d'un participant : *« Un raccordement à Laignes pourrait-il être envisagé ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Cette possibilité dépend notamment des capacités disponibles sur le réseau et sera envisageable uniquement si le projet est accepté.

Question d'un participant : *« Existe-t-il des recours possibles concernant le raccordement ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Le raccordement répond à une obligation de raccordement au réseau en France. Nous devrons donc être raccordé par Enedis au poste source disponible le plus proche.

Question d'un participant : *« Des tranchées seront-elles réalisées pour installer les câbles ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Oui. Des tranchées sont réalisées pour permettre le passage des câbles jusqu'au point de raccordement au réseau public.

Autour de l'implantation

Question d'un participant : *« Une maquette du projet sera-t-elle présentée ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Non, des photomontages seront réalisés lorsque le projet aura été suffisamment dimensionné, mais une maquette du projet n'est pas prévue.

Question d'un participant : *« Le projet sera-t-il limité à 60 hectares ? »*

Réponse d'Eurowind Energy : Oui car le dimensionnement du projet tiendra compte des recommandations de la chambre d'agriculture de la Côte d'Or.

Question d'un participant : *« Quels critères détermineront l'emplacement des panneaux ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : L'implantation sera définie à partir des résultats des différentes études et des enjeux identifiés sur le territoire.

Question d'un participant : *« Le projet aura-t-il des impacts ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Une étude d'impact est réalisée sur une surface de 104 hectares afin d'identifier les effets potentiels du projet.

Question d'un participant : *« La grande faune pourra-t-elle toujours traverser la zone ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Le projet étant clôturé, la circulation de la grande faune à l'intérieur de son emprise sera limitée. Les enjeux liés aux continuités écologiques seront pris en compte dans le cadre des études. La petite faune, elle, pourra toujours circuler.

Question d'un participant : *« Quelle est la durée de vie du projet ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : La durée d'exploitation envisagée est d'environ 30 ans, avec prolongation possible de deux fois 5 ans. À son terme, le site sera remis en état, sauf décision de poursuivre ou de renouveler le projet en accord avec les propriétaires et exploitants concernés.

Autour d'autres thématiques relatives au projet

Question d'un participant : *« Qui récupérera l'électricité produite ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : L'électricité produite sera injectée sur le réseau électrique. Sa commercialisation s'inscrit ensuite dans le fonctionnement du marché de l'électricité.

Remarque d'un participant : *« Le photovoltaïque ne va pas remplacer les centrales nucléaires. »*
Réponse d'Eurowind Energy : Le photovoltaïque n'a pas vocation, à lui seul, à remplacer le nucléaire. Il constitue l'une des composantes du mix énergétique.

Remarque d'un participant : *« C'est important de prendre en compte le projet de gîte du Haut du Lais dans le projet. »*

Remarque d'un participant : *« La truffe fait partie de l'histoire du territoire, notamment à Molesme, où les moines la produisaient. »*

Autour des études

Question d'un participant : *« Aura-t-on accès aux études ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Oui. Les résultats pourront être présentés aux habitants dans le cadre d'un prochain temps d'information et d'échange. Les études seront également disponibles dans leur intégralité au moment de l'enquête publique, après le dépôt du projet.

Question d'un participant : *« Quelle est la durée des études ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Les études sont conduites sur plusieurs mois afin de couvrir les différentes périodes nécessaires à l'analyse des enjeux du territoire. Une fois celles-ci achevées et le projet défini, la phase d'instruction pourra débuter après son dépôt.

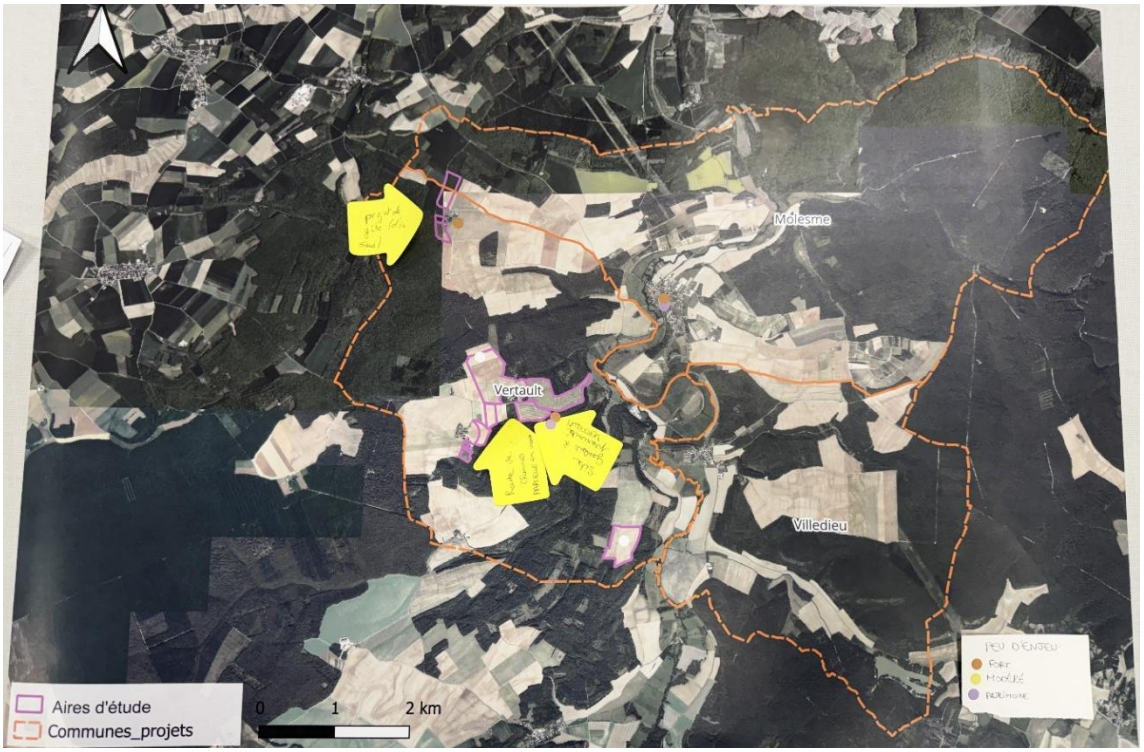
Question d'un participant : *« Les panneaux photovoltaïques réfléchissent-ils la lumière du soleil ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Un traitement antireflet est appliqué afin de limiter les phénomènes de réflexion.

Question d'un participant : *« Quel impact sur la chasse ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Le projet fera l'objet de discussion avec les associations de chasse, pour évaluer avec elles les potentiels impacts sur leur activité. Au regard de cela, des compensations pourraient avoir lieu.

Question d'un participant : *« Les panneaux photovoltaïques peuvent également être mis au-dessus des vignes ? »*
Réponse d'Eurowind Energy : Il existe des projets expérimentaux sur les vignes qui n'ont pas été concluants.

Atelier participatif de définition des enjeux et zones sensibles à prendre en compte

Les participants ont été invités à exprimer les enjeux visuels et zones sensibles sur le territoire à l'aide d'une carte des 3 communes de Vertault, Villedieu et Molesme. Les participants ont exprimé les contributions suivantes :



Remarque d'un participant : *« Au niveau du site de Vertillum, les enjeux sont forts, notamment avec la présence d'un site gaulois. »*

Remarque d'un participant : *« L'abbaye de Molesme constitue également un enjeu visuel important, c'est un site classé. »*

Remarque d'un participant : *« Depuis la route de Channes, on ne devrait pas trop percevoir un éventuel projet agrivoltaïque, car la parcelle est en creux. L'enjeu visuel est donc plutôt faible. »*

Remarque d'un participant : *« Je voudrais créer un gîte au Haut du Lais, si des panneaux sont installés à ce niveau-là, je peux dire au revoir à mon projet. »*

Atelier participatif sur la définition des usages et besoins sur le territoire

Les participants ont été invités à exprimer leurs usages sur le territoire à l'aide d'une carte des 3 communes de Vertault, Villedieu et Molesme en plaçant des pictogrammes indiquant les différents types de pratiques réalisées. Les participants ont exprimé les contributions suivantes :





Remarque d'un participant : *« Attention, il y a un petit décalage des parcelles sur la carte. »*

Remarque d'un participant : *« Il y a des pratiques touristiques à Molesme, avec l'Abbaye notamment. »*

Remarque d'un participant : *« Le site de Vertillum est également un site visité. Notamment dernièrement par des groupes de randonnée. »*

Remarque d'un participant : *« A propos de la randonnée, elle est très pratiquée sur différents chemins. Au Haut du Lais et entre Molesme et Villedieu, notamment. »*

Remarque d'un participant : *« Nous chassons à peu près dans tous les espaces boisés. »*

Atelier participatif de réflexions autour d'un projet de territoire

Les participants ont été invités à proposer des idées permettant d'inscrire le projet dans une dimension territoriale plus large. Ils ont notamment formulé des propositions de projets locaux, de mesures de compensations et d'autres idées autour du projet. Les participants ont exprimé les contributions suivantes :

Thématique	**Patrimoine et tourisme**	**Chemins et mobilités**	**Développement local**
Idées exprimées de projets locaux	Réfection du toit de l'église de Vertault. Amélioration de la lisibilité du site de Vertillum. Développement de la signalétique autour des sites archéologiques et historiques. Valorisation conjointe de l'histoire du territoire et de sa modernité.	Entretien des chemins de randonnée.	
Idées exprimées de mesures de compensation		Réfection du chemin menant vers le Haut du Lais.	
Autres idées exprimées	Développer le commerce de la truffe à l'abbaye de Molesme		Mobiliser les gîtes locaux pour l'hébergement des ouvriers pendant la phase de chantier.

Ces différentes propositions constituent à ce stade des contributions formulées par les participants et ne préjugent pas des mesures seront retenues dans le cadre du projet. Elles serviront de base à la suite des discussions autour de la mise en place de mesures d'accompagnement autour du projet. Celles-ci seront discutées lors des prochains rendez-vous de concertation.

4. Les prochaines étapes

La démarche de concertation se poursuivra dans les prochains mois en parallèle de l'avancement des études. De nouveaux temps d'échange seront organisés pour partager l'intégration des premières réflexions sur un projet de territoire ainsi que les résultats des études et l'implantation avec les participants.

L'information sera distribuée en boîte aux lettres, et également accessible sur le site Internet du projet :

https://www.projetseurowindenergy.fr/nos-parcs/projet-agrivolta%C3%AFque-de-sarrie/

Eurowind Energy et Demopolis Concertation remercient l'ensemble des participants pour leur présence lors de cette réunion ainsi que pour la qualité des échanges et des contributions partagées. Ces éléments viendront nourrir la poursuite du projet et de la démarche de dialogue engagée sur le territoire.

5. Contacts

Eurowind

Mme Julie CHABAUD
Cheffe de projet agrivoltaïque
juca@eurowindenergy.com
06 85 00 61 93

Demopolis Concertation

Mme Charline ZINE
Cheffe de projet concertation
charline.zine@demopolis-concertation.fr
06 13 60 01 06

Mme Romane VALIGNAT
Consultante concertation
romane.valignat@demopolis-concertation.fr
07 85 63 85 66

Mme Aline VOJTA
Consultante concertation
aline.vojta@demopolis-concertation.fr
06 86 00 52 70

6. Annexes

Carte et Affiches présentes à la réunion de concertation..... 17
Métaplans réalisé en séance 21

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

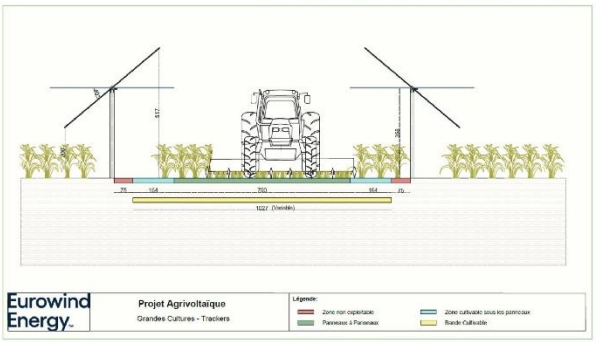
Définition du Code de l'Energie
(article 54, loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'APER)

« Une installation agrivoltaïque est une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont **situés sur une parcelle agricole** où ils contribuent durablement à l'installation, au **maintien ou au développement d'une production agricole**, en apportant au moins l'**un des quatre services suivants :**

- l'**amélioration du potentiel et de l'impact agronomique**,
- l'**adaptation au changement climatique**,
- la **protection contre les aléas climatiques**,
- l'amélioration du **bien-être animal**.

En garantissant durant toute la durée de fonctionnement de la centrale que l'agriculteur puisse avoir :
« une production agricole significative et un revenu durable ». La qualification d'agrivoltaïque implique nécessairement de permettre à **la production agricole d'être l'activité principale sur la parcelle et d'être réversible**.

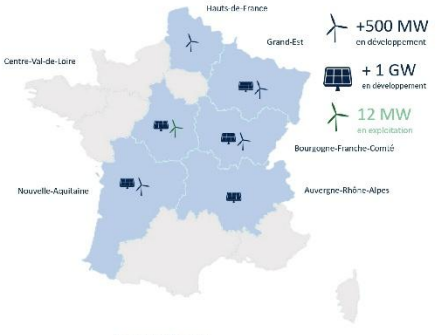
Exemple d'une installation agrivoltaïque



Eurowind : le développeur du projet

Eurowind Energy est un producteur indépendant d'énergies renouvelables, spécialisé dans l'énergie éolienne, et solaire. Le groupe accompagne ses projets sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du développement à l'exploitation, en tant qu'interlocuteur unique.

Présent dans une quinzaine de pays en Europe, Eurowind Energy développe des solutions énergétiques locales et durables, avec l'ambition de devenir le prochain grand acteur de l'énergie 100 % renouvelable.



Eurowind Energy.

Eurowind Energy

Pour mieux connaître Eurowind, rendez-vous sur le site Internet :

www.projetseurowindenergy.fr

demopolis concertation

Le projet agrivoltaïque de Sarrie

Depuis 2023, Eurowind étudie la faisabilité d'un **projet agrivoltaïque** sur la commune de Vertault. Le projet est en cours de développement, avec les acteurs du territoire pour répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

Nous vous invitons à découvrir les éléments du projet et à poser vos questions aux équipes d'Eurowind et Demopolis Concertation présentes.

CARTE DE L'IMPLANTATION POTENTIELLE DU PROJET

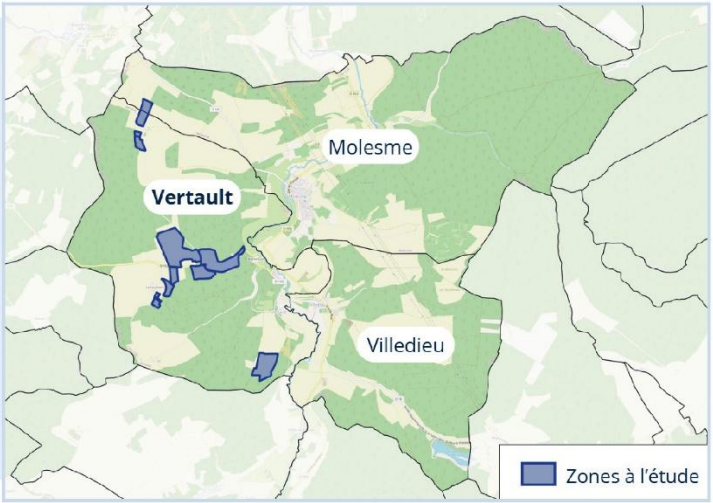
CHIFFRES CLÉS DU PROJET

4 exploitations
Céréaliers et polyculteurs éleveurs avec troupeau ovin

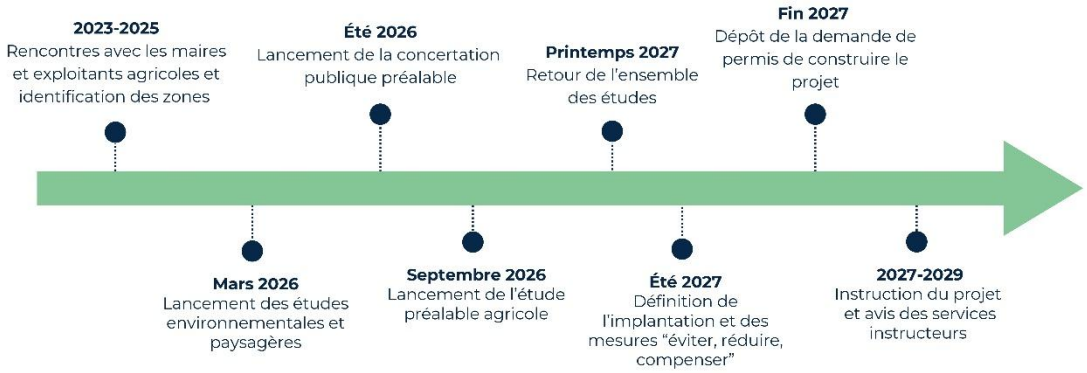
104 hectares
de zone à l'étude

60 hectares max.
de surface de panneaux après étude

Décembre 2027
Dépôt prévu



LE CALENDRIER DU PROJET



demopolis concertation

Eurowind Energy

Les bénéfices du projet

Au-delà de la production d'énergie renouvelable, le projet agrivoltaïque de Sarrie à Vertault s'inscrit dans une démarche de territoire, **au service de l'activité agricole et de la transition énergétique.** Il vise à soutenir les exploitations, à générer des retombées pour les collectivités, à soutenir des projets locaux et à s'inscrire dans une logique de long terme.

Pour les exploitations agricoles

Amélioration des rendements fourragers et **sécurisation de la ressource en herbe** face aux aléas climatiques.

Installations sécurisées et clôturées, moins de prédation et réduction des risques sanitaires.

Amélioration du bien-être animal grâce à l'ombrage et à l'abri.

Consolidation du **modèle économique** de l'exploitation pour assurer la transmission ou l'expansion.

LA PAROLE AUX AGRICULTEURS

Un projet agrivoltaïque comme celui-ci peut apporter un moyen de protection contre les aléas climatiques : l'ombre apportée par les panneaux et la surface couverte augmenteront le potentiel hydrique sur la culture.

Étant donné la conjoncture actuelle très compliquée de l'économie agricole, ce projet peut nous apporter une autre rentrée d'argent via la production d'électricité.

Pour moi, ce projet est un moyen de créer de l'emploi dans notre territoire, sans vraiment dénaturer notre paysage.

Le projet permettra à plusieurs d'entre nous de diversifier nos cultures, qui ne pourraient pas se faire sans un apport d'ombre important sur les parcelles.

Pour le territoire

Le projet agrivoltaïque contribue au maintien de l'**activité agricole sur le territoire** et à la préservation de **son identité agricole,** tout en contribuant aux objectifs de **transition énergétique et de décarbonation.**

Les collectivités bénéficient de retombées fiscales pendant toute la durée d'exploitation du projet, notamment de **l'IFER** payée par Eurowind sur la production énergétique du projet.

Répartition de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)

20%	50%	30%
Commune	Intercommunalité	Département

Un projet de territoire concret, avec **des mesures d'accompagnement dédiées à la commune et aux habitants.**

Des retombées économiques de proximité, grâce à la **mobilisation d'entreprises et d'acteurs locaux** lors des phases de travaux, d'exploitation et de maintenance.

Pour suivre ce projet, rendez-vous sur le site Internet :

www.projetseurowindenergy.fr/nos-parcs/projet-agrivoltaique-de-sarrie/

Eurowind Energy

demopolis concertation

Les différentes études d'un projet agrivoltaïque

Dans le cadre du dépôt de la demande de permis de construire pour un projet agrivoltaïque, des **études préalables** sont réalisées. L'objectif étant de garantir la conformité réglementaire et **la prise en compte des enjeux environnementaux**, paysagers et agricoles. Elles sont confiées à des bureaux d'études indépendants puis examinées par les acteurs institutionnels chargés de l'instruction de la demande de permis.

PHASE 1 : L'ÉTAT INITIAL

Une première série d'études analyse les effets potentiels d'un projet sur l'environnement de la zone. Un périmètre plus large que la zone initiale est pris en compte dans ces études afin d'assurer une plus grande fiabilité des résultats. Plusieurs éléments sont pris en compte :

L'**étude environnementale**, lancée en mars 2026 par le bureau d'étude Sitéléco, se déroule sur une année complète, soit un cycle biologique.



L'**étude paysagère** a été lancée à l'été 2026 par le bureau d'étude Anova.

Comprendre les sensibilités du territoire



L'**étude préalable agricole** sera lancée à l'automne 2026. Elle aura pour objectif d'évaluer les enjeux et bénéfices d'une installation agrivoltaïque au regard du fonctionnement des exploitations et des filières locales (type de culture, économie, acteurs et marchés locaux, faisabilité technique...).

PHASE 2 : LES ÉTUDES SUR LE PROJET FINALISÉ

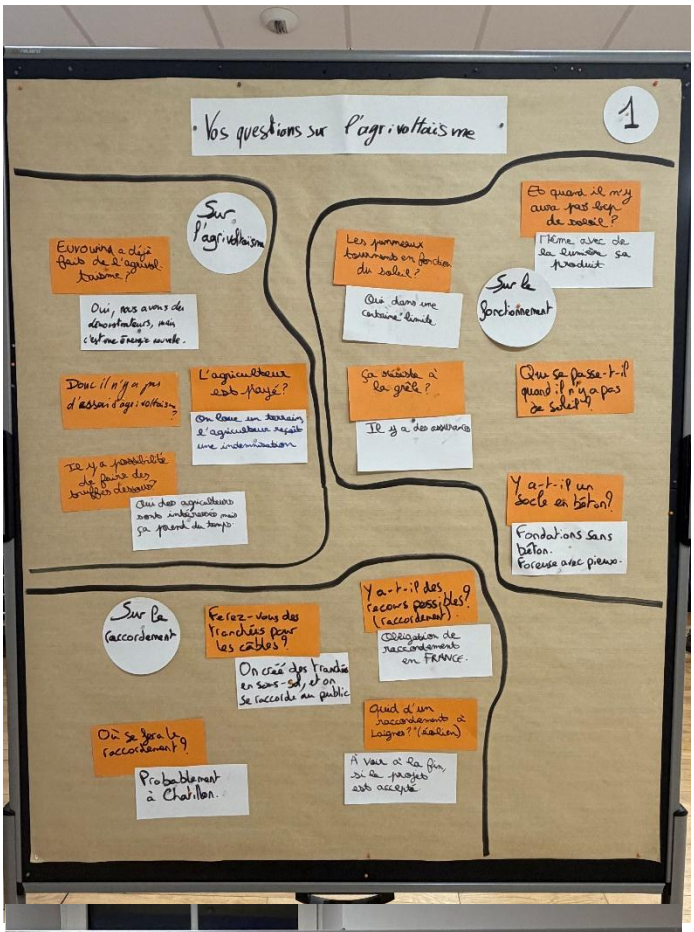
Les premiers résultats d'étude **orientent les choix d'implantation du projet agrivoltaïque** : les zones les plus sensibles sont évitées. Lorsque l'implantation est définie, **une deuxième vague d'études, plus précise, est menée** pour s'assurer du moindre impact de la version finale d'implantation.

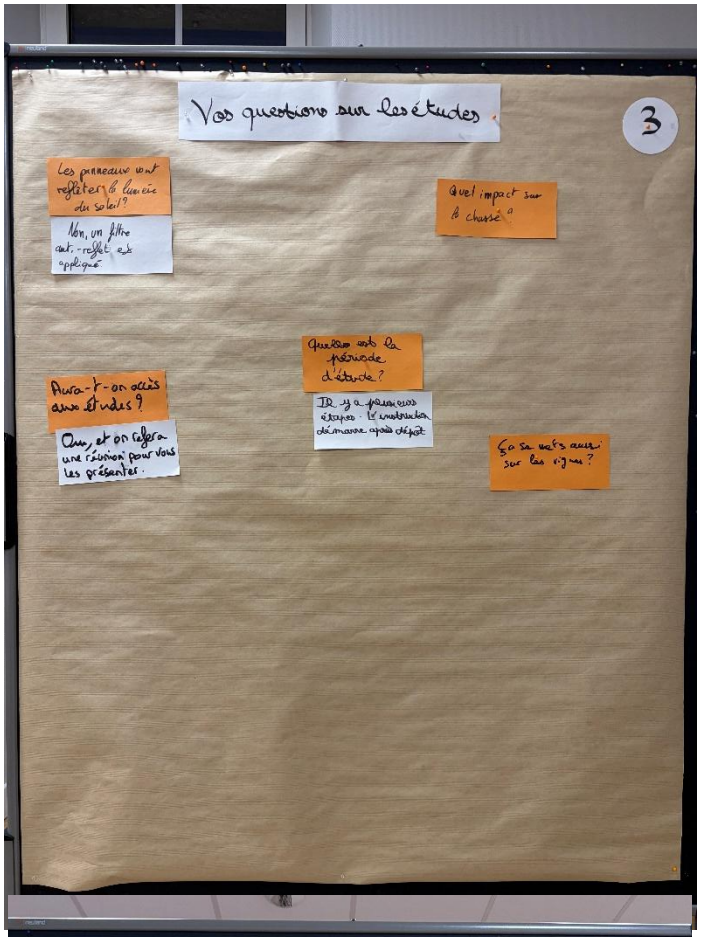
L'**étude d'impact agricole** est une étude permettant d'intégrer les enjeux agricoles dans le projet agrivoltaïque. Elle comprend une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, l'étude des effets du projet sur celle-ci et les mesures envisagées pour réduire et compenser les éventuels impacts. Si nécessaire, elle inclut également des mesures de compensation collectives pour consolider l'activité économique.

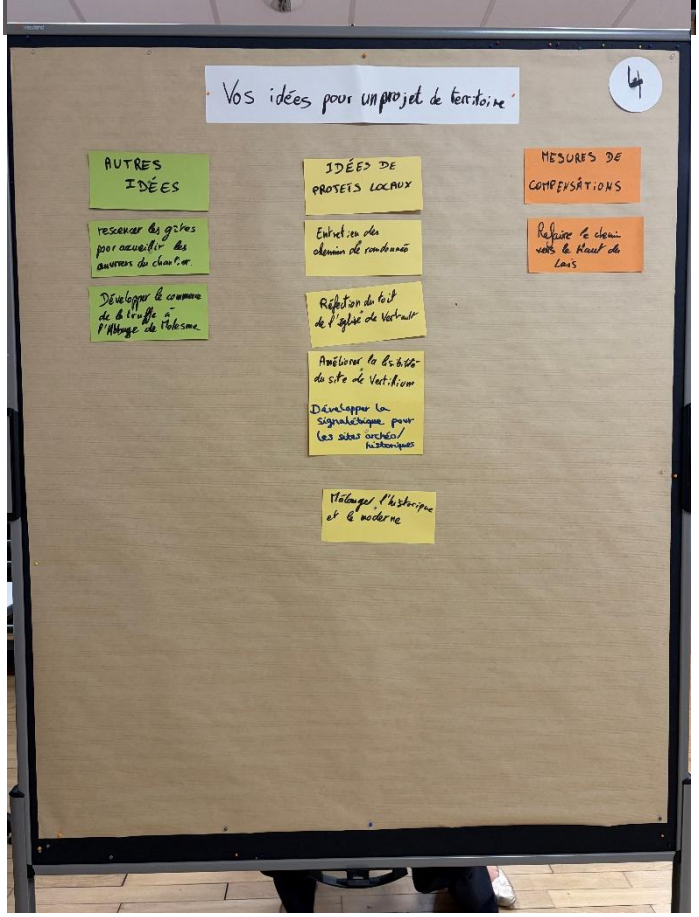
PHASE 3 : LA SÉQUENCE ERC (ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER)

À la réception des résultats de la deuxième phase d'études, **des mesures d'évitement ou de réduction seront proposées afin de réduire ces incidences**.




Vos questions sur l'agrivoltaïsme
1
Sur l'agrivoltaïsme
Eurowind a déjà fait de l'agrivoltaïsme ?
Oui, nous avons des démonstrateurs, mais c'est une énergie variable.
Donc il n'y a pas d'essai d'agrivoltaïsme ?
L'agriculteur est payé ?
On loue un terrain à l'agriculteur, il reçoit une indemnisation
Il y a possibilité de faire des bruits derrière ?
Oui des agriculteurs seront indemnisés mais ça prend du temps
Les panneaux tournent en fonction du soleil ?
Que dans une certaine limite
Et quand il n'y aura plus de soleil ?
Même avec de la lumière ça produit
Sur le fonctionnement
Ça résiste à la grêle ?
Il y a des capteurs
Que se passe-t-il quand il n'y a pas de soleil ?
Y a-t-il un socle en béton ?
Fondations sans béton. Foreuse avec pieux.
Sur le raccordement
Ferez-vous des tranchées pour les câbles ?
On crée des tranchées en sous-sol, et on se raccorde au public
Y a-t-il des recours possibles ? (raccordement)
Obligation de raccordement en FRANCE.
Où se fera le raccordement ?
Probablement à Châtillon.
Quid d'un raccordement à Loigny ? (saturé)
A vue de la fin, si le projet est accepté
Vos questions sur le projet
2
Agricoles
La truffe c'est une plateforme ici !
Y aura-t-il une maquette du projet ?
Une vision 3D quand le projet sera dimensionné.
60 ha max ?
Oui car c'est la doctrine.
Quels sont les critères pour définir l'emplacement ?
Selon les études et les enjeux relevés.
Prendre en compte le projet de Gilette au Haut des Lais
Sur l'implantation
Il va y avoir des impacts ?
On a déjà commencé pour faire des études d'impacts pendant 1 an
Durée de vie du projet ?
Bail de 30 ans, puis remise en état du site.
Sauf si on décide de renouveler avec les propriétaires.
Ça ne va pas remplacer les centrales nucléaires
Un complément au nucléaire pour le mix énergétique.
La grande faune ne pourra plus passer
Non, car projet clôturé.
Qui récupère l'électricité ?
Réinjecté sur le réseau et EE vend à EDF (prix du marché)
Logiciel géré par la CRE


Vos questions sur les études
3
Les panneaux vont refléter la lumière du soleil ?
Non, un filtre anti-reflet est appliqué
Quel impact sur la chasse ?
Quelles sont la période d'étude ?
Il y a plusieurs années : l'instruction démarre après dépôt
Aura-t-on accès aux études ?
Oui, et on refera une réunion pour vous les présenter.
Et si on veut aussi sur les oiseaux ?


Vos idées pour un projet de territoire
4
AUTRES IDÉES
recenser les gîtes pour accueillir les chauves-souris
Développer le commerce de la truffe à l'Abbaye de Valsaintes
IDÉES DE PROJETS LOCAUX
Entretien des chemins de randonnée
Réfection du toit de l'église de Vachères
Améliorer la visibilité du site de Ventabren
Développer la signalétique pour les sites archéo/historiques
Mélanger l'historique et le moderne
MESURES DE COMPENSATIONS
Refaire le chemin vers le Haut de Lure